

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1820

Artikel: L'attraction trouble des "hedge funds" : Avant la crise financière, Genève se voyat volontiers centre mondial des fonds spéculatifs...

Autor: Marco, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

suscité l'intérêt aussi bien de l'Université de Zurich que de la Haute Ecole spécialisée du Nord-Ouest, de la ville d'Aarau et du canton d'Argovie qui rapidement ont trouvé les locaux et le budget indispensables à sa survie, mieux, à son développement. Le C2D ne limite pas son activité à la démocratie helvétique. Sa banque de

données recense non seulement toutes les votations populaires en Suisse, au niveau fédéral et cantonal, mais aussi au niveau mondial depuis le 18ème siècle. Le C2D anime régulièrement des séminaires sur la démocratie directe en Europe de l'Est, en Amérique latine et en Asie comme au sein de l'Union européenne. Car la Suisse ne détient pas le

monopole de cette forme de démocratie.

Genève, par manque d'ambition, a perdu une institution de renommée internationale. Mais la recherche sur la démocratie directe a trouvé un nouveau souffle grâce à l'esprit d'initiative de nos compatriotes alémaniques.

L'attraction trouble des «hedge funds»

Avant la crise financière, Genève se voyait volontiers centre mondial des fonds spéculatifs...

Daniel Marco (9 avril 2009)

David Hiler, le conseiller d'Etat en charge des finances, a proposé, avant que n'éclate la crise financière, que le canton de Genève ouvre largement ses portes aux *hedge funds* afin d'étoffer sa position de place financière internationale... et de s'assurer une source de revenus supplémentaires pour les finances publiques.

Les *hedge funds* sont des fonds d'investissement d'un type particulier dont il n'existe pas de définition légale, précise et formelle. Le terme lui-même est trompeur, littéralement en français «*fonds de couverture*», c'est-à-dire se livrant à des placements protégés des fluctuations des marchés financiers. Une telle description devrait les situer du côté des fonds sans risque. Or il s'agit au contraire de fonds très spéculatifs, dont la gestion est particulièrement agressive, axée sur des rendements promis.

Les *hedge funds* sont peu ou

pas réglementés. Ils utilisent massivement les techniques permettant de spéculer sur les mouvements attendus des marchés, à la baisse comme à la hausse, notamment sur ceux des matières premières et de l'agroalimentaire. A ce titre, ils portent une part de responsabilité dans la crise alimentaire. Par ailleurs, les *hedge funds* ont servi lors de nombreuses attaques spéculatives sur les taux de change, entraînant des retombées économiques et financières dangereuses pour les pays attaqués par devises interposées. Peu transparents, ils sont souvent implantés dans les paradis fiscaux.

Les gérants des *hedge funds* y investissent une partie de leur patrimoine et prélèvent des commissions très élevées; cela les incite à des pratiques spéculatives et considérablement risquées.

En 2007 on estimait à 10'000 le nombre des *hedge funds* et

2000 milliards de dollars leurs actifs sous gestion. Leur effectif, qui a diminué d'un millier en 2008, n'est plus que de 6800 environ en mars 2009, dont 70% ont perdu de l'argent. Au total entre 500 et 600 milliards de dollars se sont évaporés pour une capitalisation boursière mondiale totale de 25'000 milliards de dollars US. Sur les 155'000 emplois offerts par les *hedge funds* en 2007, 10'000 ont été supprimés en 2008 et le double devrait disparaître cette année.

Comme l'expose David Harvey dans son ouvrage *Géographie de la domination* (DP 1803), la globalisation induit une relative uniformisation des villes et des activités qu'elles recèlent. Dans le même temps, ces villes se livrent une concurrence sans merci pour attirer les quartiers généraux des grandes firmes, les sièges centraux des grands organes bancaires et financiers, les grandes organisations

internationales, comme l'a bien démontré la sociologue Saskia Sassen dans ses publications sur les villes globales. Mais faut-il concourir pour abriter

des *hedge funds*, ces prédateurs qui s'emparent d'entreprises pour les dépecer et les vendre? Les caisses de pension doivent éviter ce genre

de placement. Tout comme Genève qui ne peut que renoncer à devenir un centre mondial des *hedge funds*.

Salaires et dividendes, l'attribution de la plus-value en question

La crise appelle à revisiter l'idée de fonds syndicaux détenant les actions distribuées aux salariés: le bonus à généraliser plutôt qu'à supprimer

André Gavillet (3 avril 2009)

Comme le voulait l'usage quand les périodiques publiaient des feuillets, résumé du chapitre précédent: La crise économique a rendu perceptible l'importance abusive des sursalaires (bonus, stock-options, parachutes) octroyés (auto-troyés) à la classe des managers. Pourquoi tous ceux qui ont contribué à dégager la plus-value n'en bénéficieraient-ils pas eux aussi? Le bonus-privilège devrait conduire logiquement à la participation pour tous.

La théorie des trois tiers

Le président de la République française, prompt à prendre le vent et habile à résoudre verbalement les problèmes posés a réglé, en deux coups de cuillère à pot, la participation financière. Le bénéfice d'une société devrait être divisé en trois parts égales: un tiers pour l'investissement, un tiers pour les dividendes, un tiers pour les salaires (pour ce dernier poste il faut comprendre, on l'imagine, non pas la masse salariale mais le supplément attribué au titre de l'intéressement).

Le partage sarkozien se veut

symétrique et égalitaire. A chacun son tiers. En réalité son application donnerait des résultats dissymétriques, car les actionnaires toucheraient deux fois: en revenu (les dividendes) et en fortune (l'investissement autofinancé qui valorise l'outil de production et enrichit d'autant son propriétaire, soit les actionnaires).

La difficulté d'application du schéma sarkozien tient donc à ce que la réforme jouerait sur deux registres; le distribué (salaires, dividendes) et l'investi (non distribué). Une fois de plus, il faut rappeler le jugement de bon sens du sociologue Alfred Sauvy: «*On ne peut transformer un bénéfice non distribué en salaire distribué; cela donnerait des malfaçons dans l'économie par manque d'investissements; mais on peut transformer un bénéfice non distribué en salaire non distribué*». Voir un numéro spécial de DP, *Epargne négociée et pouvoir économique*, 24 avril 1969. On y trouvera une bibliographie. Notamment, sur le sujet des revenus non salariaux, des textes de l'OCDE!

Ce salaire non distribué, mais attribué, revêtira le plus souvent la forme d'actions gratuites correspondant à la valeur de l'autofinancement.

Un fonds

Admettons que, par un coup de baguette (sarkozien) ou en application d'une loi, les salariés deviennent actionnaires d'une part de la plus-value dégagée, le système serait assoupli, mais pas modifié. La condition nécessaire pour une transformation du régime, c'est que les actions que détiennent les salariés soient regroupées dans un fonds doté, par sa masse, d'un pouvoir économique.

Ce fonds – ou ces fonds, car il pourrait en exister plusieurs: paritaire ou syndical ou régional ou national – seraient semblables à ces fonds de placement gérés par les banques, auxquels la clientèle souscrit en échange d'un certificat de participation.

Le fonds syndical aurait des avantages pratiques: étalement des risques, égalisation des rendements, indépendance à l'égard des sociétés. Il rendrait